

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 novembre 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 11  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 1

**Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_121\_BC\_8**  
*Convention relative à la récupération de livres, CD, DVD et disques Vinyles en déchetterie avec la recyclerie culturelle.*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Mélissa COUSIN

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
31 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
13/11/2023

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023 121 BC 8 : CONVENTION RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION DE LIVRES, CD, DVD ET DISQUES VINYLES EN DÉCHETERIE AVEC LA RECYCLERIE CULTURELLE.**

Le Président de séance expose :

**Présentation de la Recyclerie Culturelle et de ses différentes activités**

Située sur la commune de Saint-Paul, l'association Recyclerie Culturelle est une association loi 1901 créée en 2018. (cf fiche signalétique de l'association)

Elle a pour objectif de rendre accessible la culture pour tous et de participer à la réduction des déchets.

L'association «Recyclerie Culturelle» collecte des livres, disques vinyles, CD et DVD puis les trie.

L'association récupère ces articles auprès de donateurs qui sont majoritairement des « particuliers » mais aussi de l'organisme Fourmize et dans les trokalis.

Ces articles sont ensuite principalement vendus à petits prix sur la Brocante de St Paul, ou donnés à des associations ou établissements, ou vendus en carton (5 € le carton pour 50 à 60 livres) à un repreneur de Madagascar nommé « 1 livre pour tous ». Ce dernier revend les livres dans les librairies, les distribue dans les écoles ou les offre à des bibliothèques.

**Partenariat entre la Recyclerie Culturelle et la Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest.**

L'association et l'établissement public ont constaté que les trokalis réceptionnaient un nombre considérable de livres, qui ne trouvaient pas preneur.

Suite à différents échanges, la mise en place d'une collecte régulière pour récupérer le surplus de livres a été évoquée. Cette dernière devait permettre à la Recyclerie Culturelle d'augmenter les livres proposés en brocante et au TCO de diminuer le nombre de livres mis au recyclage. Afin de vérifier le besoin et la capacité de chaque partie, le partenariat a été initié sous forme de test pour trois mois renouvelables.

Cette récupération a été mise en œuvre sur les trokalis situés sur les déchèteries de la Marine, de Saint-Laurent et de Plateau-Caillou. Pour stocker et sécuriser les articles en attendant la collecte du surplus, un espace a été désigné sur chaque site.

Les résultats des six premiers mois sont très satisfaisants : plus de 3 900 livres et 550 disques représentant environ 1.3 tonnes, ont été collectés par la Recyclerie Culturelle sur seulement ces trois trokalis (cf annexe suivi données « collecte »).

Cette reprise des livres permet un gain de place en trokali et un recyclage **environnementalement plus important** des livres de seconde main proposés à la population.

Aujourd'hui il est difficile d'intensifier cette récupération en y intégrant d'autres déchèteries. En effet, l'association a un box permettant de stocker les articles mais celui-ci est régulièrement complet. Le projet de cette association serait d'ouvrir une librairie notamment sur St-Paul pour écouler plus régulièrement les livres, proposer des animations et avoir un lieu de stockage.

Satisfaites de ce partenariat tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, les deux parties souhaitent poursuivre cette récupération. Au vu du gisement, la fréquence de collecte sera hebdomadaire.

Il est proposé d'établir une convention d'un an renouvelable 3 fois sur une durée maximale de 4 ans. Cette convention permet à l'association de récupérer des livres (BD, romans, documentaires) des CD et DVD et des disques vinyles en déchèterie disposant de trokalis.

Ces ressources doivent être en bon état. Sont exclus : les encyclopédies, les manuels scolaires et les magazines.

Cette récupération se fera sur toutes les déchèteries fixes. Toutefois, dans un premier temps, seules les déchèteries équipées d'un trokali et d'un dispositif de stockage pour les associations sont concernées. Il s'agit de la déchèterie de St-Laurent, La Marine et Plateau-Caillou. Un déploiement progressif se fera dans le cadre de la politique de prévention des déchets à travers les espaces réemploi des déchèteries.

Cette récupération se fera à titre gratuit.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 13/10/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER la convention relative à la récupération « de livres, CD, DVD, et disques vinyles » en déchèterie avec l'association RECYCLERIE CULTURELLE ;**

**- AUTORISER le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président